

DÉLÉGATION MOYENS ET RESSOURCES
Direction des Affaires juridiques
et de la commande publique
Service Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2013

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de **Charlotte LEYDIER** en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- | | | |
|-----------------------|---|-------------------------------------|
| - Patricia CEREIJO | à | Martine CHANTECAILLE |
| - Caroline FOUNINI | à | Yannick HENRY (questions 10 à 29) |
| - Jacques AUXIETTE | à | Pierre REGNAULT |
| - Nicole CHABOT | à | Mathilde MAGE |
| - Maryse SOUCHARD | à | Mathieu DURQUETY |
| - Thierry DE LA CROIX | à | Lisiane GUIBERT (questions 21 à 29) |
| - Louise-Michèle GADY | à | Françoise VIGNAULT |
| - Laurent CAILLAUD | à | Michèle PELTAN |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 13 février 2013.

A. MAISONNEUVE LE BREC relève deux sujets :

Le premier concerne la question n° 7 portant acceptation du legs de M. VERDON dont l'adresse portée sur la convocation, 2 rue Anatole France, est différente du compte rendu puisqu'il mentionne le n° 4 de la même rue.

Le second est la non retranscription des échanges relatifs à la part « voirie » dans les enveloppes de quartiers, où il avait noté que trois membres de la majorité étaient intervenus pour constater une diminution pour le premier, une augmentation pour le deuxième et une stagnation pour le dernier. Il ne retrouve pas cette contradiction dans le document présenté.

M. PELTAN n'a pas trouvé trace de la réponse de **Monsieur le Maire** à la question concernant le financement du logo de la Ville.

Monsieur le Maire prend note des vérifications qui s'imposent.

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Permettez-moi d'accueillir une délégation du Conseil Municipal des Jeunes qui sera présente en début de séance. J'en profite pour les féliciter du travail qu'ils font avec l'appui de leurs animateurs et avec l'appui de Françoise VIGNAULT, adjointe, pour le bien de notre Ville. Car lorsqu'ils travaillent, ils le font vraiment avec cette idée-là ! Ils organisent d'ailleurs trois manifestations avant l'été. Je vous invite donc à vous mobiliser pour appeler à faire venir beaucoup de personnes.

Par ailleurs, je tiens à m'excuser auprès d'eux, car ils ont eu une idée géniale qu'ils m'ont communiqué un samedi matin : celle d'instaurer une « journée du câlin ». Avouez que nous en aurions bien besoin.

J'ai souhaité en faire bénéficier immédiatement mes « suiveurs » comme l'on dit sur twitter, mais j'ai écrit « Conseil Municipal » en oubliant « des Jeunes ». Il faut donc rendre à César ce qui lui appartient et rendre cette belle idée au Conseil Municipal des Jeunes. Aussi, j'espère que cette idée géniale fera école au plan national.

Après le vote du budget en février dernier, nous allons examiner un Conseil Municipal assez court mais dont certains points illustrent la « sortie de terre » de plusieurs projets et notamment la poursuite du projet de rénovation urbaine des quartiers Nord.

Avant toute chose, j'aimerais une nouvelle fois saluer et féliciter tous les bénévoles, organisateurs, associations et partenaires de La Bicentenaire 2013. Les 10 ans de cette belle course a été un vrai succès populaire qui a accueilli 2 800 personnes à la course phare et 6 000 sur l'ensemble des épreuves.

C'est du jamais vu !

J'ai parcouru le rapport des officiels de la FFA pour la partie course de La Bicentenaire : il est élogieux et précise même que La Bicentenaire, qui a depuis quelques années un label « qualité régionale », pourrait prétendre à une « expertise » de la FFA en vue d'obtenir un label « *qualité nationale* » !

Autre qualité, autre label, avec cette fois la démarche de certification de nos services lancée en 2008 par la Ville et qui s'inscrit dans une démarche volontariste visant à conforter la qualité de notre accueil au public.

Les collectivités territoriales, plus que jamais, doivent répondre aujourd'hui aux exigences croissantes de leurs administrés en termes d'accueil et de services. Dans ce contexte, la démarche qualité de la Ville est un moyen de proposer aux habitants un service toujours plus performant et adapté.

Après l'obtention du label « Qualiville » en 2009/2010 pour le service Population de l'Hôtel de Ville et Accueil Standard, la Ville a vu son label confirmé en 2010/2011 puis en 2011/2012 avec l'extension du périmètre aux mairies annexes.

Pour tous les services concernés par la certification, comme pour l'ensemble de la Mairie, le travail réalisé par les agents a permis de maintenir et d'améliorer la satisfaction du service rendu aux usagers, a indiqué l'auditrice AFNOR. En 2009, 74 % des usagers étaient satisfaits des services municipaux et de l'accueil. En 2012, ils étaient 98 %.

Aujourd'hui, l'auditeur nous confirme qu'en élargissant encore le périmètre étudié à des services tels que La Roche-Services, les cimetières et le guichet unique, la qualité du service et la satisfaction des usagers sont au rendez-vous. Bravo à tous, à tous les artisans du service public !

D'ailleurs je ne peux pas résister au plaisir de vous lire un paragraphe du rapport de l'auditrice indépendante de Qualiville en date du 11 mars dernier : « D'une façon générale, on peut statuer sur un remarquable travail réalisé par les fonctionnaires, encadrants et agents des nouveaux services, tant au niveau des investissements d'embellissement ou d'ergonomie des accueils qu'au plan des formalisations de modalités écrites exigées par le référentiel. D'autre part, cette Mairie est exemplaire au niveau de l'implication des élus et du Maire en particulier qui s'appuie sur un DGS dont la ligne managériale est en tout point portée par la Qualité ». Ce n'est pas moi qui l'écrit mais l'auditrice AFNOR ! Il faut s'en féliciter. Merci donc pour tout le travail qui a été fait, et qui continuera, car nous allons l'étendre à d'autres services.

Un autre anniversaire de taille s'est déroulé la semaine dernière : la Foire expo et ses cent ans !

Cette belle manifestation aura permis de rassembler énormément de visiteurs pour cette 100^{ème} édition pleine d'animations. Elle reste une manifestation économique de référence de notre région. Apparemment, les exposants sont globalement satisfaits.

A noter, certains l'ont peut-être vu, la très belle prestation de la compagnie Sulla Bulla, association qui gagne en notoriété et en professionnalisme et qui mérite le soutien apporté par la Ville, tout comme celui apporté à d'autres associations : c'est ce que nous verrons dans les délibérations consacrées à l'aide, à la création et au renouvellement des conventions d'objectifs.

Le parc expo confirme donc toute son importance dans l'accueil de grandes rencontres économiques, commerciales et festives à dimension d'agglomération et au-delà. C'est donc à juste titre que nous avons souhaité les inscrire pour bénéficier des fonds de concours communautaires dont l'appel du solde de l'enveloppe auprès de la Communauté d'Agglomération sera proposé ce soir.

Enfin, beaucoup de délibérations concerneront l'évolution des quartiers et des équipements publics avec des chantiers qui s'achèvent ou qui débutent.

Vous constaterez que nous poursuivons nos projets avec constance et détermination pour moderniser, transformer et faire bouger la ville.

Ils étaient tous au programme du mandat et je me réjouis qu'ils puissent se réaliser malgré un contexte tendu : on a vu en février dernier, lors du vote du budget, que cette capacité d'investissement considérable - par rapport aux collectivités de même strate -, aujourd'hui précieuse, avait été permise grâce à des efforts de gestion et d'anticipation rigoureux au cours des cinq années précédentes.

Ces projets concernent l'ANRU avec des conventions à passer avec Vendée Habitat dans le cadre des 238 reconstructions neuves de logements sociaux et dans les autres quartiers. C'est notamment le cas avec le Bourg et Branly, soit 95 logements.

C'est aussi la réalisation des études d'avant-projet du boulevard Jean Yole et de la résidentialisation du groupe Jean Yole de A à F (délibération n° 1), de l'aménagement de l'ilot Bacqua-Leclerc avec des travaux de voiries nouvelles qui débiteront en octobre, toujours dans l'ANRU.

C'est aussi la requalification du square Jean Moulin, actuellement en cours, et la démolition/reconstruction du Café-club des Forges, livrable, me dit-on, en avril avec un mois d'avance !

C'est aussi l'attribution des marchés aux entreprises, dont nous dira un mot Françoise VIGNAULT, pour la rénovation de la place de la Liberté pour plus d'un million d'euros, ainsi qu'une acquisition sur l'assiette foncière du site de la future maison de quartier du Pont Morineau, autre projet important pour la vitalité associative du quartier.

Tous ces chantiers concourent à la transformation de la ville et je dirai à la « transformation des mentalités et des regards » sur notre propre ville et ses quartiers, qui impactent directement le mode de vie des habitants et leur bien-être.

Je lisais ce matin que 78 % des habitants bénéficiant d'un programme de rénovation urbaine, tel que celui conduit dans les quartiers Nord de la ville, se disent satisfaits de vivre dans leur quartier.

Dans l'article, le directeur général de l'ANRU précise « qu'au-delà de la construction de bâtiments, on construit un sentiment de dignité ».

Reste que l'accès à l'emploi dans ces quartiers demeure difficile selon la fondation Abbé Pierre : c'est pourquoi nous nous réjouissons d'avoir, ici à La Roche-sur-Yon, réussi à instaurer au sein de l'ANRU des clauses d'insertion sociale qui permettent de réserver de l'emploi d'abord aux demandeurs d'emplois des quartiers rénovés.

Concrètement, ce sont plus de 50 000 heures et 86 bénéficiaires de la clause sociale. 70 % résident dans les quartiers concernés et 96 % ont un niveau égal ou inférieur au CAP ! C'est bien le public visé. Nous remplissons donc notre contrat, ce qui est bien pour eux.

Concernant le *passage généralisé des écoles publiques à la semaine de 4,5 jours*, il faut d'abord réaffirmer que l'intérêt pour les enfants d'avoir un temps d'apprentissage utile, dense, plus court est évident. *Le bilan que nous faisons des quatre écoles qui le pratiquent depuis dix ans à La Roche-sur-Yon est évident et remarquable.* Personne ne le conteste d'ailleurs.

L'enjeu est donc, comme le propose le Ministre de l'Education nationale, Vincent PEILLON, de l'étendre à tous les enfants, qui méritent la même attention que ceux qui en bénéficient déjà.

Comme je l'ai annoncé dans mes vœux et sans attendre la parution de la circulaire ministérielle, tous les élus concernés, notamment Sylvie CHARTIER et les services, se sont mis au travail en coordination avec les services de la Direction Académique. L'ensemble de nos services, des directions d'écoles et des responsables et élus parents d'élèves, partenaires du Projet Educatif Local ont été réunis et associés à cette réflexion.

Les directeurs d'écoles ont joué le jeu en acceptant de réunir, non pas des conseils de classes, mais d'école, réunissant les écoles maternelles et primaires pour réfléchir à une organisation adaptée à chaque groupe, ceci dans le cadre proposé à la fois par la Direction Académique et la Ville.

A ce jour, il ne reste que deux conseils d'école à tenir, qui tous ont fait l'objet d'une préparation minutieuse par nos services en lien avec les directeurs d'école. On a donc une vue globale assez précise du travail et des réflexions engagés école par école.

Ce qui reste à construire collectivement est certes encore très important mais à notre portée. Beaucoup de maires ont expliqué que c'était compliqué et estiment préférable de reporter cette réforme d'un an. Il faut savoir que la réforme des rythmes n'est qu'un des éléments de la refondation de l'école. Je comprends les interrogations et les difficultés car c'est effectivement un projet complexe à mettre en place.

Complexe, car il concerne beaucoup de monde, complexe, car il change les habitudes. Moi-même, conscient du temps qu'il nous avait fallu pour mener à bien notre Projet Educatif Local - que je vous invite à relire attentivement car c'est un modèle du genre -, j'ai pesé au plan national en réunion de concertation avec le Ministre, aux côtés de l'association des Maires de France et au titre de la Fédération des Villes Moyennes, pour obtenir cette possibilité de dérogation et de report d'un an.

Le Ministre et le Président de la République ont écouté les élus sur ce point et nous ne pouvons que

les remercier.

Aussi pour ce qui nous concerne, compte tenu du formidable travail engagé par nos services et nos élus avec nos partenaires depuis novembre dernier et grâce à notre avance liée à notre PEL et à l'expérience des quatre écoles yonnaises, je n'envisage pas de demander le report à 2014 de cette réforme.

C'est un projet ambitieux. Mais comme l'a dit avant moi Sénèque : « *Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, mais parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles* ». Même si tout n'est pas calé, je pense qu'il serait dommage de priver 3000 petits Yonnais de ce bénéfice, un an de plus.

Ce type de réforme sera bénéfique très rapidement si tout le monde, tous les partenaires, jouent le jeu et mettent leur intelligence et leur énergie à trouver les bonnes solutions. Et de l'intelligence collective et de l'énergie, il y en a !

Malgré quelques expressions négatives relayées dans les médias, quelques conservatismes et blocages, ne prenant pas d'ailleurs toujours appui sur la réforme elle-même, je suis convaincu que la très grande majorité des acteurs de l'éducation : enseignants, parents, ATSEM, animateurs, éducateurs sportifs et culturels, municipaux et associatifs sont tous animés par le souci de l'enfant.

Concernant les services municipaux, très mobilisés et très professionnels, nous allons saisir cette réforme pour offrir plus de postes de travail à temps complet et réduire ainsi encore plus la précarité de certains postes. Car vous le savez tous, c'est toujours très difficile de mettre en place des temps complets dans le périscolaire.

Concernant les ATSEM, leur rôle est essentiel en maternelle. Nous l'avons pris en compte déjà fortement en organisant - c'est une première en France - des formations communes « Professeurs des écoles-ATSEM ». Par cette réforme, leur rôle sera encore plus valorisé et valorisant.

Concernant les animateurs municipaux du périscolaire et des accueils de loisirs organisés par l'ACYAQ, ils auront l'occasion de montrer à tous que chaque accueil fait l'objet d'un *vrai projet pédagogique* et qu'il faut bannir de notre vocabulaire le mot « garderie » : ça n'existe plus à La Roche-sur-Yon depuis longtemps ! Ce sont des accueils périscolaires ou des accueils de loisirs, avec des projets éducatifs. C'est donc une insulte de parler de « garderie » aujourd'hui à La Roche-sur-Yon.

Concernant les fédérations d'éducation populaire, les associations sportives ou culturelles impliquées dans notre Ville dans le périscolaire, nous allons nous attacher à faire en sorte qu'elles apportent elles aussi leurs compétences à la réussite de cette réforme. Car enfin quand tout le monde sait que la capacité d'attention d'un enfant est bien meilleure en matinée et qu'en après midi, pourquoi faudrait-il repousser une occasion de mettre en œuvre une organisation qui répond mieux à ses besoins ?

Des ajustements seront sans doute nécessaires au fil des mois et des années, comme nous l'avons vécu dans les quatre écoles « pilotes ». Et pour cela nous mettrons en place un *comité de suivi du dispositif* pour prendre en compte autant que de besoin les adaptations jugées nécessaires par l'ensemble des partenaires de l'école.

Je suis convaincu que l'avenir donnera raison à ceux qui auront osé, y compris parce que c'est difficile !

Aussi, comme vous avez la primeur de cette information, je vous proposerai d'intervenir sur ce sujet lorsque nous parlerons de la fermeture et de l'ouverture de classe sur Jean Yole, qui sera l'objet d'une de nos délibérations. Je voulais vous en réserver la primeur car un énorme travail a été fait. Bref, nous nous engageons car je pense que nous avons vraiment tous les atouts nécessaires pour que nos petits Yonnais aient encore plus de chance de réussir dans la vie. Car tout se passe à ce moment-là ! »

1	VALIDATION DES ETUDES PRELIMINAIRES DU BOULEVARD JEAN YOLE - ARRET DE L'ENVELOPPE - REALISATION DES ETUDES AVANT PROJET
----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Par délibération du 14 décembre 2011, le conseil municipal a validé le programme de requalification du boulevard Jean Yole pour une enveloppe financière prévisionnelle de travaux de 1 000 000 € HT. Il est désormais proposé au conseil de valider les études préliminaires, d'arrêter l'enveloppe financière à 880 000 € HT et de réaliser les études d'avant projet.

R. MESTRE estime que cette zone comporte beaucoup d'espaces verts et peu de stationnements. Il demande quelles sont les solutions recherchées pour améliorer cette situation, notamment pour les habitants.

J. SOULARD rappelle les principes de concertation et de prise en compte de la résidentialisation. La problématique n'étant pas le nombre de places pour la résidence, qui sont en nombre suffisant, mais bien la réservation de leur occupation aux habitants du lieu. Un travail va être fait sur la différenciation entre le parking public, situé sur le boulevard et les entrées de parking à réserver aux résidents. Quant au domaine public, il est en capacité d'accueillir bon nombre de places de stationnement. Il reste à résoudre la lisibilité et l'organisation, notamment au parking Sully, normalement dédié à l'utilisation de la salle omnisports. L'objectif du mail est de longer la salle et de créer indirectement une entrée piétonne. L'entrée de l'équipement sera facilitée et le stationnement sur le parking sera ainsi favorisé.

Y. HENRY témoigne de la satisfaction des habitants lors de la présentation du projet en réunion publique organisée par VENDÉE HABITAT. La volonté de la Ville de réaliser ce mail qui rejoint la place est donc en phase avec les attentes des résidents.

A. MAISONNEUVE LE BREC soulève la problématique du stationnement à cet endroit lors des périodes « Sports Vacances ». En effet, les parents arrivent tous à la même heure pour chercher leurs enfants. Il suggère la création d'une zone « arrêt minute » pour faciliter une rotation rapide.

P. YOU rappelle que la notion d'arrêt minute concerne le stationnement payant. Or cette zone est en utilisation libre.

Monsieur le Maire suggère le déplacement du lieu de récupération des enfants sur l'autre boulevard. Cependant, il rappelle que la sécurisation des zones d'abords des écoles se pose partout en France et qu'il est difficile de créer 300 places de parking devant chaque groupe scolaire. Il faut trouver des alternatives au tout voiture et ralentir, comme cela se fait, la vitesse des véhicules en approche des écoles.

J. BESSEAU fait part de sa connaissance des lieux. Il en a noté la dangerosité due à la vitesse élevée des voitures arrivant de Nantes. Il demande si des aménagements spécifiques limiteront la vitesse dans cette zone courbe, pour mieux protéger les piétons.

J. SOULARD précise que le mail sera réalisé sous forme de parvis surélevé. Ce sera un espace distinct de la route et cela ralentira la circulation.

M. DAVID questionne l'accessibilité de la salle pour les personnes à mobilité réduite venant du boulevard Sully.

J. SOULARD indique que cet aspect sera nécessairement corrigé. Pour l'heure, dans le cadre de l'ANRU, seuls sont concernés la partie du boulevard Jean Yole et le mail de la cité.

A. AUBIN SICARD demande s'il est prévu une rénovation du parking Sully, actuellement en piteux état.

P. REGNAULT confirme que ces travaux seront effectués simultanément. Le projet ANRU est en négociation depuis dix ans, et ces aménagements auraient pu débiter il y a cinq ans. Les obstacles sont maintenant levés et il faut utiliser les crédits alloués par l'Etat, la Région, le Département et l'Agglomération dans des délais précis ; d'où ces opérations d'aménagement des routes de Nantes et Gutenberg en vue de sécuriser les habitants. Un travail considérable a été mené avec VENDÉE HABITAT. Les bureaux d'études ont travaillé à régler cette question délicate de la résidentialisation de Jean Yole et de l'aménagement des boulevards. Le résultat lui semble cohérent et l'accès à la salle omnisports est nettement amélioré.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2	PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - CONVENTIONS DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS POUR TROIS PROGRAMMES DE CONSTRUCTION MENES PAR VENDEE HABITAT
----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Dans le cadre du programme ANRU, Vendée Habitat conduit la reconstruction de 238 logements sociaux répartis sur l'ensemble du territoire communal. De ces opérations, découle la mise en œuvre de conventions de transfert des équipements et espaces communs dans le domaine public (voies de desserte communes, stationnements, trottoirs et espaces verts communs). Le conseil est appelé à se prononcer sur la conclusion de 3 conventions de transfert dans le domaine public pour les opérations suivantes :

- construction de 32 logements sociaux ' Baumann Nord '
- construction de 13 logements sociaux ' Baumann Sud '
- construction de 50 logements sociaux ' Branly '.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3	ANRU - AMENAGEMENT DE L'ILOT FORGES-BACQUA-LECLERC - ECHANGE FONCIER ENTRE M. REMAUD ET LA VILLE - 233 BOULEVARD MARECHAL LECLERC
----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le conseil municipal est appelé à approuver les modalités de l'échange foncier à intervenir entre Monsieur Robert REMAUD et la Ville, boulevard Maréchal Leclerc.

Cette opération intervient dans le cadre de l'opération ANRU pour le réaménagement et la recomposition parcellaire de l'îlot Forges-Bacqua-Leclerc.

Le versement d'une soulte d'un montant de 55 480 € est proposé en faveur de Monsieur REMAUD.

P. REGNAULT précise que la Ville est propriétaire de l'ensemble du foncier de cet îlot : l'usine sera démolie, un petit parking complètera l'offre de stationnement près de la maison de quartier ; près de 200 logements pourront être créés. Les conditions sont donc réunies pour que la physionomie urbanistique du secteur évolue.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	ACQUISITION D'EMPRISES FONCIERES A USAGE DE VOIRIE AU DEPARTEMENT DE LA VENDEE - RUE DE MAUBEUGE ET RUE JULES VERNE
----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le conseil municipal est appelé à approuver la régularisation à titre gratuit, avec le Département de la Vendée, du transfert des emprises foncières incluses de fait dans l'assiette de la voirie communale, situées rue de Maubeuge et rue Jules Verne (références cadastrales AP 625, 626 et 675 pour une contenance totale de 404 m²).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2012
----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le conseil municipal est appelé à approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune en 2012.

Le montant hors frais des acquisitions s'élève à 4 122 690,94 € dont 529 500 € au titre de l'ANRU.
Le montant des cessions est de 1 075 066 €.

A. MAISONNEUVE LE BREC souhaite qu'une explication soit faite de la différence de trois millions d'euros entre les acquisitions et les cessions.

J. SOULARD précise : la moyenne annuelle est proche de deux millions. La différence est due à l'acquisition des terrains de la Malboire, prévus pour l'habitat dans le cadre de la ZAC. Du fait de l'arrêt de cette procédure, du transfert de la zone économique à La Roche Agglomération et de l'absence de reprise des parcelles par les anciens propriétaires, la Ville a racheté les terrains. Par ailleurs, il a été procédé à l'acquisition de parcelles appartenant à la SNCF, en conséquence de l'opération GIBOIRE. L'acquisition a été menée par l'Etablissement Public Foncier mais doit apparaître dans le présent bilan. Enfin, quelques réserves foncières ont été constituées route des Sables en zone ZAU, ce qui permet une maîtrise de l'utilisation future. La Ville a des finances saines et elle augmente son capital.

P. REGNAULT estime cohérent que la Ville puisse agir sur les aménagements à venir. La maîtrise du foncier nécessite de saisir les opportunités qui se présentent.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	DENOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS
----------	---

Rapporteur : M. Mathieu Durquety

Après propositions de la commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics, réunie le 19 février 2013, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les dénominations suivantes :

- ZAC DE LA MARRONNIERE - Ilot ORYON - Eco quartier Marronnière : Place Henry-David Thoreau
- Permis d'aménager de la Malboire - Gite Pilorge : rue Jean Esswein
- Prolongation de la rue de la Brossardière jusqu'au rond point du Dr Schkolnyk.

A. VALIN se réjouit que le nom de Henry-David Thoreau serve au baptême d'une place yonnaise, en ce qu'il est attaché à une vision bien particulière de l'écologie en tant que projet de société, et qu'il porte, par ses écrits, les origines du concept de non violence qu'il convient de saluer.

J. BESSEAU soulève les difficultés inhérentes aux noms des rues Martin Luther et Martin Luther King. La confusion des adresses peut avoir des conséquences dramatiques pour les services de secours par exemple ; et il demande quelles solutions sont envisagées pour y remédier.

M. DURQUETY indique qu'une transformation a été décidée par la commission de dénomination des voies. Ainsi, la première sera dénommée rue Luther, tout simplement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE - MODIFICATIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES - AVENANT N° 1
----------	---

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

La Ville de La Roche-sur-Yon a délégué le service public portant sur la production, le transport, la sécurité, le stockage et la distribution d'eau potable à la société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, par un contrat d'affermage .

Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2009 pour une durée de 12 ans.

Il est proposé au conseil d'approuver un avenant n° 1 à ce contrat portant sur la modification du règlement du service de l'eau et la procédure de dégrèvement de facture, ainsi que sur les modalités de rachat des compteurs neufs et le bordereau des prix.

A. CHARRIEAU rappelle que des publicités continuent à être distribuées dans la boîte des abonnés.

S. IBARRA indique que ce point n'était pas relevé dans les remarques de la DDCCRF (direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) mais que, s'agissant d'un problème récurrent d'utilisation du nom et du logo du délégataire, avec les risques de confusion pour les abonnés, Monsieur le Maire a adressé un courrier pour que cesse cette pratique. La démarche publicitaire ne devrait donc plus se produire, selon les engagements donnés par la société émettrice. Une information aux Yonnais sera d'ailleurs éditée via les médias municipaux.

P. YOU précise que son groupe est favorable à ce dossier, en ce qu'il est la stricte application d'un décret qui édicte une évolution réglementaire écologiquement positive, et qu'il ne remet pas en cause les convictions des Verts du bien fondé d'une régie municipale pour la gestion de l'eau, dont la réflexion se poursuivra dans les mois et les années à venir.

J.G. DUTOUR fait le même constat d'un gain pour les consommateurs et son groupe votera donc favorablement sur ce dossier.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	PRESTATIONS DE TELESURVEILLANCE ET GARDIENNAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX - APPEL D'OFFRES OUVERT - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION
----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Pour réaliser les prestations de télésurveillance et de gardiennage de bâtiments, la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération proposent de constituer un groupement de commandes au sein duquel la Ville sera désignée comme coordonnateur.

Un appel d'offres ouvert avec publicité communautaire, en application des articles 33 et 57 à 59, et 77 du Code des Marchés Publics, sera lancé afin de conclure, pour une durée d'une année renouvelable trois fois par tacite reconduction, soit pour une durée maximale de quatre ans, des marchés à prestations forfaitaires et à bons de commande (sans montant minimum ni maximum). Chaque collectivité émettra ses propres bons de commande au fur et à mesure de la survenance de ses besoins.

Le conseil est appelé à approuver la constitution de ce groupement de commandes et à autoriser la signature du marché.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Cette délibération, que nous voterons, est pour nous l'occasion, Monsieur le Maire, de vous faire part publiquement de notre inquiétude concernant la montée grandissante dans notre ville, comme dans d'autres, je vous l'accorde, de ce que l'on appelle aujourd'hui pudiquement des « incivilités » et dont, hasard du calendrier, la presse de ce matin se fait l'écho.

Dois-je rappeler que notre Groupe n'a cessé de dénoncer, depuis le début du présent mandat, la détérioration continue du quartier des Halles que vous avez laissée s'installer inexorablement sans réagir avant d'en être arrivés, je cite M. DURQUETY : « à une situation de non-retour qui nous obligeait à agir » ?

Autrement dit, vous attendez que le malade soit mort pour penser à le soigner !

C'est bien d'avoir enfin mobilisé les policiers municipaux en liaison avec la police nationale, mais c'est très ponctuel. Moi, je vous demande quelles mesures vous comptez prendre dans la durée. Car il est à craindre que le problème perdure et ce problème, il faut l'appeler par son nom, c'est un problème de sécurité publique dont vous êtes responsable, Monsieur le Maire, en tant que 1^{er} magistrat de la Ville.

C'est tellement vrai que nous en avons d'autres illustrations, moins sensationnelles et qui ne font pas la une des journaux mais bien réelles et qui perturbent la vie des Yonnais. Je citerai le vandalisme à répétition en particulier au niveau de la passerelle de la Gare où l'éclairage a été détérioré au point de devoir être remplacé par un autre système, que l'on espère plus résistant, et où les ascenseurs sont régulièrement en panne et donc hors-service. Et je ne mets nullement ici en cause le travail des services municipaux ou de la maintenance. Je dénonce une situation extrêmement gênante pour les usagers, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Or, vous le savez, la passerelle est très utilisée.

Par ailleurs, lors du dernier Conseil, vous nous avez présenté une demande de subvention auprès de l'Etat, pour la mise en place d'une vidéo-protection place Napoléon. Il y a en effet fort à craindre que les nouvelles installations de la place Napoléon soient rapidement un lieu privilégié de la petite délinquance.

Curieusement, vous semblez plus prompts à protéger des animaux en métal que les Yonnais eux-mêmes. Qu'advient-il d'ailleurs si vous n'obtenez pas la subvention demandée ? Comme d'habitude, ce sont les contribuables yonnais qui paieront ; ils ont donc le droit, si j'ose dire, d'en avoir pour leur argent !

De plus en plus de villes, de différentes couleurs politiques d'ailleurs, ont déjà fait le choix de la surveillance de leur territoire, pour les points les plus exposés, par des systèmes de vidéo-protection.

Nous pensons que le sujet mérite d'être étudié aujourd'hui dans sa globalité à La Roche-sur-Yon : placer des caméras aux endroits sensibles, là où s'installe la petite délinquance, ne doit pas être un sujet tabou. Son efficacité est avérée, déjà par l'effet dissuasif que représente la présence de la caméra, son fonctionnement non-stop, et pour un coût rapidement compensé par les résultats obtenus.

Entendons-nous bien, il ne s'agit nullement de « fliquer » nos concitoyens et je tiens à le dire. Il s'agit au contraire de les protéger et d'assurer leur sécurité avec des moyens adaptés à la société d'aujourd'hui. Je vous remercie. »

P. REGNAULT dit avoir également constaté le comportement perturbateur de certains marginaux, pris de boisson, qui prennent parfois les habitants à partie. Il rappelle qu'un dispositif réglementaire existe et qu'il a demandé qu'il soit strictement appliqué, tant en terme d'ivresse sur la voie publique que de détention de chiens dangereux.

Il rappelle que la Ville de La Roche-sur-Yon accueille, en tant que chef-lieu, l'ensemble des institutions sociales pour seulement 8 % de la population du département. Il a ainsi demandé à Monsieur le Préfet un partage des institutions sur l'ensemble du territoire vendéen.

Revenant au cas de la passerelle de la gare, il distingue deux aspects :

- les malfaçons des ascenseurs sont actuellement en correction ;
- la mise en place de caméras à chaque extrémité de la passerelle sécurisera certainement le site, mais les problèmes se déplaceront peut-être ailleurs.

Il faut, déclare-t-il, rester pragmatique sur ce sujet, savoir protéger des sites et des secteurs si cela s'avère nécessaire et pertinent. Cela ne lui cause aucun souci et la démarche se poursuivra autant que de besoin.

Quant aux Halles, il indique que la stratégie municipale est de requalifier le secteur, notamment en y faisant venir des habitants. Il annonce des travaux à venir sur ce quartier qui abrite de nombreux commerces de qualité et encourage les Yonnais à les fréquenter pour y trouver ce qui ne s'offre pas ailleurs.

M. DURQUETY fait part de sa connaissance du sujet. Il vit dans ce quartier et le parcourt quotidiennement. S'il admet qu'il y a toujours eu des personnes en situation précaire, il note toutefois qu'un nouveau phénomène a émergé depuis peu : l'alcool à outrance et les violences physiques entre les personnes qui s'y adonnent. Certains Yonnais ont même été pris à partie. Cette situation a été mesurée par les services de médiation qui ont orienté ceux qui en avaient besoin vers les structures adaptées aux problèmes rencontrés, que ce soit la santé, le logement ou l'aide sociale.

En prolongeant le raisonnement, il note qu'il existe d'autres lieux où s'exercent des incivilités qui perturbent la vie des concitoyens ; il cite les abords de l'institut catholique universitaire où des étudiants, chaque jeudi soir, commettent bon nombre d'incivilités.

J. BESSEAU souhaite que les propos ne soient pas déformés. Il ne s'agit pas de viser directement telle ou telle catégorie de personnes mais bien s'assurer que la ville reste attractive et qu'il n'y ait pas d'incivilités. C'est pourquoi il estime qu'il est préférable de mettre en place des caméras ou un système de surveillance pour dissuader plutôt que de mobiliser police et gendarmerie. Il note l'évolution de l'équipe de la majorité sur ce sujet puisque une caméra est mise en place pour la passerelle.

J. SOULARD pense que le débat s'éloigne de la réalité. Il existe effectivement des incivilités, le contraire serait d'ailleurs plus que surprenant pour une ville de 55 000 habitants, mais il convient de préciser que La Roche-sur-Yon est une cité plutôt calme, en dépit des incidents qui viennent d'être évoqués. Et ce calme n'est pas dû à une présence policière ou la multiplication de caméras mais bien parce que, depuis que la Gauche dirige cette ville, la priorité a été donnée à la médiation, une politique de concertation, de lien social et de mieux vivre ensemble. Le travail réalisé par les maisons de quartier est, à ce titre, énorme.

Certes, précise-t-il, une police municipale a été créée en 2001 ; son rôle est orienté toutefois vers la médiation et le dialogue. C'est ce travail, cette orientation qui ont donné ce résultat, le développement de la vidéosurveillance ne sert à rien si une telle politique n'est pas mise en place.

P. REGNAULT considère qu'il y a là un débat permanent, tant les niveaux d'incivilité sont nombreux.

M. PELTAN se félicite surtout que soit reconnue la nécessité d'une vidéo-protection. Les mentalités ont donc évolué depuis le début du mandat, tant en besoin d'équipement qu'en reconnaissance de l'existence de problèmes d'insécurité.

P. REGNAULT corrige cette interprétation : depuis 2005 et les événements qui ont secoué la France, y compris à La Roche-sur-Yon où l'école Jean Yole a brûlé, des aménagements de sécurité se sont mis en place, par exemple les cours d'écoles sont ouvertes le week-end pour permettre aux enfants d'y jouer, des éclairages automatiques sécurisent ces mêmes sites la nuit. S'y ajoutent, progressivement, de la vidéosurveillance pour sécuriser ces sites et y prévenir les dégradations. Ces équipements ne sont pas nouveaux et sont une nécessité puisque la société évolue.

A. AUBIN SICARD revient sur les propos tenus par M. DURQUETY, elle souhaite qu'en termes d'incivilités une présentation complète et exacte de la situation soit effectuée pour tous les quartiers, plutôt que de stigmatiser les étudiants. Elle souhaite également des éléments sur les problèmes du petit bois de St André d'Ornay.

M. MESTRE (intervention inaudible)

P. REGNAULT rejoint M. PELTAN sur la nécessité d'adapter le fonctionnement de la collectivité aux besoins actuels de la société. Il évoque la forme montante de cambriolages en zone gendarmerie, du fait de l'augmentation du cours de l'or. Il se dit conscient de l'évolution des problèmes et se réjouit de la fermeté de l'actuel ministre de l'Intérieur en terme de respect de la République.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE - MARCHE N° V11-102 - SOCIETE FAUN ENVIRONNEMENT - REVISION DES PENALITES DE RETARD - TRANSACTION
----------	--

Rapporteur : M. Patrick Diné

La Ville de La Roche-sur-Yon a doté le Centre Technique Municipal d'une balayeuse aspiratrice pour répondre aux objectifs de propreté de ses voiries. Cet achat a fait l'objet d'une procédure adaptée.

La société FAUN ENVIRONNEMENT n'a pas respecté le délai de livraison du matériel pour des motifs qui lui sont partiellement non imputables. Il convient de revoir le montant des pénalités de retard dues en conséquence et de conclure une convention de transaction pour mettre fin au litige.

Il est proposé au conseil municipal de ramener le taux de pénalités prévu à l'article 15-1 du CCAP de 1/500^{ème} à 1/800^{ème} soit d'un montant de 20 217,52 € à 12 635,95 € .

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ASF - AMENAGEMENT DE L'AIRE DE LA GARE DE PEAGE LA ROCHE-SUR-YON EST 'HALTES SIMPLES' - AVENANT DE RESILIATION
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Société des Autoroutes du Sud de la France, les travaux d'infrastructures préalables à l'aménagement du site pour recevoir des équipements en matière d'accueil et d'information (plate forme et travaux de terrassements) n'ont été réalisés que partiellement (passage des fourreaux). La Société ASF a proposé de solder ladite convention en l'état. Le conseil est appelé à approuver la conclusion d'un avenant de résiliation de cette convention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11

DEMANDE DE DEROGATION POUR L'APPLICATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DU NOUVEAU DISPOSITIF DE DEFISCALISATION EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT LOCATIF

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le nouveau dispositif de défiscalisation en faveur de l'investissement locatif dénommé « dispositif DUFLOT » a été créé pour les opérations immobilières réalisées entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016.

A partir du 1^{er} juillet, la réduction d'impôt proposée dans le cadre de ce dispositif s'appliquera exclusivement aux communes situées en zones A, A bis et B1, considérées comme des territoires caractérisés par un déséquilibre important entre l'offre en logements et la demande. Toutefois, ce dispositif peut être applicable en zone B2 sur agrément dérogatoire accordé par le Préfet de Région, après avis du Comité Régional de l'Habitat.

La Ville de La Roche-sur-Yon est aujourd'hui classée en zone B2 et peut donc bénéficier de cette mesure dérogatoire. Au vu des éléments de contexte, il est proposé au conseil de solliciter un agrément dérogatoire pour ce dispositif nécessaire au développement de la Ville.

A. MAISONNEUVE LE BREC fait l'intervention suivante :

« Vous souhaitez la prorogation d'un dispositif de défiscalisation à La Roche-sur-Yon, en 2013...

Il est cocasse de voir votre municipalité s'évertuer à maintenir son territoire dans un programme de défiscalisation dont le premier bénéficiaire est le secteur du bâtiment. Et ce uniquement au prétexte que ce programme s'intitule « Duflot », mais n'est finalement rien d'autre que la suite du « Scellier », dispositif que certains ont décrié en son temps.

Vous me permettrez un bref rappel historique. Vous avez récemment soutenu un candidat à l'élection présidentielle qui a fait des promesses et pris des engagements, pour un total d'ailleurs largement sous-évalué à 20 milliards d'euros, l'ensemble du programme étant établi sur la base d'hypothèses de croissance irréalisables, et déjà caduques.

Parmi ces promesses, je vous rappelle la n° 14 : « Les revenus du capital seront imposés comme ceux du travail », avec donc en arrière-pensée le souhait de revalorisation du travail par rapport au capital. Ainsi, M. HOLLANDE déclarait le 21 avril 2012 : « Ce sera la première réforme que je ferai voter au Parlement, celle qui mettra le même régime d'imposition aux revenus du capital par rapport aux revenus du travail, celle qui plafonnera les niches fiscales ».

Je vous rappelle que l'objectif était alors de supprimer 29 milliards d'euros de niches fiscales. Concrètement, que s'est-il passé ? Vos amis politiques ont refiscalisé les heures supplémentaires et complémentaires, qui profitaient pourtant directement à 9 millions de travailleurs, dont des fonctionnaires. Des travailleurs et des salariés qui, dans leur grande majorité, n'ont pas les moyens d'investir mais seulement leurs bras et leur cerveau pour gagner leur vie et faire vivre leurs familles. Vous leur avez même ensuite fait imposer une flexibilité du travail, largement applaudie par le MEDEF et rejetée par les grandes centrales syndicales !

Et maintenant, vous courez vous-même après des mesures de défiscalisation ! Rappelez-moi : qui était votre candidat ? Pendant ce temps, d'autres promesses coûtent cher et vous en êtes maintenant rendu à des extrémités en vous attaquant à la politique nataliste et en particulier aux allocations familiales. Malgré la promesse n° 16 du programme de M. HOLLANDE, qui cite : « Je maintiendrai toutes les ressources affectées à la politique familiale ».

Le problème malheureusement, c'est bien que nous sommes finalement dans une situation critique, avec une hausse du chômage sans précédent dont le triste record est établi depuis hier par votre parti, et non pas il y a un an comme l'écrivait M. HOLLANDE en page 1 de son programme. 3 millions 200 000 chômeurs, notamment dans le secteur du bâtiment avec 100 000 emplois de moins sur l'année passée (sur 3 millions d'emplois directs ou indirects dans le secteur du bâtiment).

Le bâtiment : secteur en proie à des difficultés liées à la hausse de la TVA que vos amis ont décidée, et liées au durcissement des conditions d'accès au prêt à taux zéro pour les primo-accédants. Là où votre ami François a raison, c'est quand il écrit : « A cette situation, il y a des responsables » (page 2 du programme de campagne). Le problème, c'est enfin que vous n'avez pas le courage politique d'admettre que le discours précédent qui disait qu'il faut soutenir le secteur du bâtiment est, et reste, le bon. Ce que vos amis savent fort bien, mais n'osent pas dire. Soyez honnêtes !

C'est ce que M. Jean-Louis BORLOO a récemment écrit le 18 mars au Premier Ministre. Et c'est précisément ce que notre député, M. Alain LEBŒUF, a clairement dit à l'Assemblée Nationale ce 19 mars, en demandant également la prorogation du dispositif pour toutes les communes vendéennes classées en zone B2, y compris donc La Roche-sur-Yon, au risque sinon de freiner l'activité immobilière génératrice d'emplois.

Dans l'intérêt de la France, les parlementaires de Droite et du Centre sont prêts à vous aider Monsieur le Maire. Alors, oui, nous voterons cette question, mais sur la base d'un argumentaire objectif et sans faux-semblant, sans avoir peur des mots : il s'agit tout d'abord d'un soutien au secteur du bâtiment, dont le résultat économique pour les investisseurs yonnais n'est pas garanti ! Car, ne trompons personne : des appartements vacants à La Roche-sur-Yon, il y en a déjà pléthore, aussi bien dans le parc locatif public que dans le parc locatif privé ! Et ce en raison de vos difficultés à faire de la préfecture vendéenne un pôle d'attraction connu et reconnu. »

J. SOULARD précise :

« Avant de répondre sur la défiscalisation et sur les problèmes des logements vacants, je souhaitais juste rappeler que le dernier record du taux de chômage date de 1997, date à laquelle la période de gouvernement de Droite arrivait enfin à sa fin. Nous n'étions alors pas dans la même crise qu'aujourd'hui et il avait effectivement fallu un gouvernement de Gauche pour faire baisser ce triste record. J'ai l'espoir qu'une nouvelle fois, un gouvernement de Gauche arrivera à faire baisser ce que la Droite a créé.

S'agissant de la défiscalisation, contrairement à ce que vous avez dit, nous n'avons jamais été contre ce dispositif ni contre les lois Scellier. Monsieur le Maire et moi-même nous sommes d'ailleurs toujours exprimés en disant qu'il y avait un besoin dans l'équilibre de la construction et dans celui de l'habitat, ainsi qu'un besoin de défiscalisation dans certaines opérations. Le grand problème, c'est le contrôle. Et ce que nous reprochions aux lois Scellier ou autres, c'était qu'il se faisait tout et n'importe quoi dans les années 2005-2006, et que vous pouviez acheter un appartement que vous n'aviez jamais vu à l'autre bout de la France en défiscalisé sur Internet. Il y avait ensuite des catastrophes car les loyers n'étaient pas adaptés. Et des personnes qui n'avaient pas forcément de grands revenus se faisaient flouer sur ce genre de défiscalisation.

A La Roche-sur-Yon, nous avons été très vigilants au cours de ces périodes pour essayer de limiter ces opérations de défiscalisations pures. Certes, nous n'avons pas réussi partout, à l'image de l'opération 4M à côté de la clinique. Nous avons toujours veillé à ce qu'il y ait un peu de défiscalisation dans les opérations, mais surtout à ce qu'il y ait des acheteurs qui y logent de manière « classique ».

Nous sommes toujours dans la même logique. Et nous la défendons car nous savons très bien que pour lancer une opération, un promoteur privé doit avoir vendu entre 50 et 60 % des appartements qui la composent. De plus, nous savons très bien que lorsqu'on achète un appartement pour y loger, il est très difficile de l'acheter sur plans. Donc si vous n'avez que ce genre d'acheteurs, vous ne démarrez jamais les opérations. De fait, les promoteurs privés ont besoin d'un peu de défiscalisation car cela leur permet de vendre les premiers appartements et de commencer l'opération, pour vendre ensuite le reste à des propriétaires occupants.

Voilà donc pourquoi nous sommes dans ce type de logique. Pour autant, nous n'allons pas du tout à l'inverse de ce que nous avons fait car nous avons toujours défendu ce genre de chose. Aussi, la loi Duflot nous permet effectivement d'avoir un peu de défiscalisation dans ces opérations si nous avons l'agrément en zone B2.

Enfin, je sais que le Conseil Municipal est une tribune et qu'une fois qu'une phrase est lancée, celle-ci est partie. Même s'il y a des réponses derrière, la phrase est partie et tout le monde l'a entendue. C'est pourquoi, je ne peux pas laisser dire qu'il y a des logements vacants dans les logements publics. Certes, parfois, ORYON ou un autre bailleur a un ou deux logements plus grands et plus difficiles à louer et il existe un taux de vacance de 3 ou 4 % pour refaire un peu de travaux lorsqu'un locataire s'en va. Aussi, comme il n'y a pas de locataire pendant un mois ou deux, c'est forcément de la vacance. Mais les listes d'attente sont pleines. Il n'y a pas de logements vacants dans le parc public. »

P. REGNAULT appelle A.MAISONNEUVE LE BREC à faire preuve d'un peu d'humilité et d'attendre quelques mois pour rendre la Gauche responsable de la situation catastrophique du pays. Il lui rappelle que l'endettement a augmenté, dans les dix dernières années, de quelques 600 milliards d'euros dont 200 peuvent être attribués à la crise économique mondiale, mais le reste traduit des cadeaux du précédent septennat aux plus riches.

Redresser la France relève d'un travail titanesque et nécessitera de rassembler les forces des entreprises, des fonctionnaires, des associations et de tout le monde.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	FONDS DE CONCOURS DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION - DEMANDE D'ATTRIBUTION
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Le pacte financier et fiscal pour le passage en Communauté d'agglomération signé en septembre 2009 prévoit que « des fonds de concours seront attribués aux communes membres afin de contribuer à la réalisation de projets communaux présentant un intérêt en terme d'aménagement du territoire mais ne relevant pas d'une compétence intercommunale ». Dans ce cadre, La Roche-sur-Yon Agglomération s'est engagée à verser aux communes membres 11 millions d'euros de Fonds communautaires d'investissement.

Les montants alloués à la Commune de La Roche-sur-Yon s'élèvent à 5 109 189 € pour la première enveloppe et 503 129 € pour la seconde. Ils constituent un plafond mobilisable pendant la durée du mandat et ont déjà apporté un soutien aux opérations « Rue Joffre », « Place Napoléon/Clemenceau/Vendée », « Réfection des toitures du parc des expositions des Oudairies ».

Il est proposé au conseil d'approuver l'appel au solde de ce fonds, pour un montant attendu de 1 657 034 €.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

42 voix POUR

1 ABSTENTION : M. Raoul Mestre

13	ZAC MALBOIRE 1 - CONVENTION D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE RESILIATION DE LA CONCESSION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Le protocole de résiliation de la concession la ZAC Malboire, confiée à la SEM ORYON, a été adopté par le conseil d'agglomération du 20 décembre 2011.

Le conseil d'agglomération du 18 décembre 2012 a examiné et approuvé la convention d'application de ce protocole. Il s'agit d'examiner et d'approuver dans les mêmes termes ce conventionnement devant être signé par les deux collectivités locales. Il décrit notamment les modalités financières entre la Ville et l'Agglomération relatives à la rupture du contrat initial avec ORYON.

Ainsi, le versement du montant correspondant au déficit de l'opération a été effectué au profit d'ORYON par la communauté d'agglomération, soit 229 000 €. La convention décrit les modalités de reversement par la Ville à la communauté d'agglomération de la part habitat, soit 80 837 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE ET DEMARCHE CULTURELLE ANRU - PROJET DE FRESQUE ET SIGNALETIQUE SUR LE QUARTIER DES FORGES
-----------	---

Rapporteur : M. Yannick Henry

Dans le cadre du programme ANRU et de sa démarche culturelle, amorcée depuis 2011, il est proposé un partenariat avec 'URBAN CONNEXION' pour l'élaboration d'une fresque réalisée sur une palissade de chantier. Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 3 204 € à cette association dans le cadre des crédits ANRU.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Vous souhaitez faire réaliser une fresque sur une palissade de chantier qui ne durera que le temps du chantier. Ce souhait paraît louable, mais nous sommes en période de crise, et même si le programme ANRU est largement financé par l'Etat, dépenser 3 204 € sur une palissade éphémère revient à gaspiller l'argent des contribuables.

Aussi, nous ne voterons pas cette dépense inopportune. »

Y. HENRY précise que le but recherché est de créer du lien, de développer une autre ambiance sur le quartier. Les jeunes travailleront sur ce chantier et iront au contact de la population. Cet investissement là n'a pas de prix.

J.G. DUTOUR trouve l'idée louable, mais il estimerait plus judicieux de ne pas réaliser cette fresque sur un support éphémère et plutôt sur un transformateur ou un mur.

R. MESTRE (intervention inaudible)

P. REGNAULT relève l'idée de faire participer les promoteurs du chantier au coût de réalisation, à l'instar de ce qu'il a pu voir à Paris, des trompe-l'œil sur des bâtiments en rénovation. La publicité ainsi effectuée paye le support.

L. GUIBERT rappelle une réflexion émise en commission 2 sur cette délibération : le regret que ce chantier soit masqué à la vue du public. L'ANRU est un dispositif où la concertation avec les citoyens est très forte. Il eut été intéressant que les habitants du quartier s'approprient visuellement l'avancement du chantier, d'autant que certains d'entre eux attendent la fin des travaux pour pouvoir y être relogés.

M. CHANTECAILLE souligne l'importance du volet culturel de l'ANRU. Elle évoque le travail de la compagnie NEJMA et des portraits sur les palissades du quartier Jean Yole. Ce type d'action revêt une importance particulière pour les habitants qui assistent à la mutation du quartier, qui y vivent, qui y logent. Avoir un logement, ce n'est pas seulement avoir un toit, c'est aussi s'approprier une histoire du quartier où l'on vit. Elle conclut en indiquant qu'on ne peut se passer de ce travail culturel participatif.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

15	STATIONNEMENT PAYANT PARKING GARE EST - BOULEVARD LOUIS BLANC
-----------	--

Rapporteur : M. Patrick You

Dans le cadre du réaménagement du secteur de la gare, le stationnement est en évolution depuis 2010.

Cette évolution se poursuit avec la construction du parking couvert de 56 places situé boulevard Louis Blanc, dont l'entrée se situe face à la rue Manuel.

Il est proposé d'instaurer la tarification de stationnement dès la mise en service de ce parking.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Je suis désolé, Monsieur le Maire, mais le stationnement à La Roche-sur-Yon est mal géré. C'est devenu un moyen non pas d'aider le commerce ou de réguler la circulation, mais d'augmenter la fiscalité. Tout doit être revu pour que le centre-ville soit revivifié et que l'on incite les gens à revenir dans ce centre d'activité économique qui meurt. Nous ne pouvons donc pas voter ce tarif qui devra être revu, comme tous les tarifs de stationnement de la Ville. »

R. MESTRE critique cette décision. Il appelle de ses vœux la gratuité complète sur le territoire de la ville, la fin d'une différence entre le centre ville payant et l'extérieur gratuit. Cela favoriserait l'essor économique. Il rappelle à P. YOU que souhaiter moins de voitures en ville c'est aller à l'encontre des certitudes des commerçants qui y voient une atteinte définitive à leur activité.

P. YOU rappelle que la position de son groupe est un souhait de régulation des véhicules en ville. Le stationnement est un outil majeur pour réguler le flux des voitures, celui qu'utilisent toutes les villes de France au travers des tarifications qu'elles mettent en place.

A. AUBIN SICARD relève une contradiction : comment peut-on se déclarer favorable à la voiture en ville et vouloir descendre à 8 000 véhicules-jour un espace qui en voit passer 25 000 ?

Mais pour aller plus loin que cette place de la voiture, elle souhaiterait qu'une campagne d'information soit menée pour dénoncer les méfaits du carburant des véhicules diesel. Ces particules fines provoquent des pics de pollution, y compris à La Roche-sur-Yon. Il conviendrait de communiquer sur les solutions alternatives : véhicules hybrides et électriques.

P. YOU confirme le chiffre de 8 000 voitures-jour. C'est un chiffre souhaité car les études montrent que 70 % de la circulation n'est qu'un transit entre la route des Sables et celle de Cholet. Ces véhicules traversent la ville sans s'y arrêter et, par conséquent, ne font aucun bien au commerce. Il faut restreindre ce passage et favoriser les conditions d'un arrêt en centre ville, générateur d'actes d'achat.

P. REGNAULT rappelle que le but recherché est d'attirer du monde en centre ville, y compris en voiture pour y commercer. Mais il faut avancer car le passage de gros véhicules, pollueurs par surcroît, n'apporte rien à cet objectif. Les commerçants ont bien compris l'enjeu et la nécessité d'un stationnement payant. D'une part parce que gérer du stationnement coûte forcément et d'autre part parce qu'il faut éviter les stationnements de longue durée. Il rappelle l'expérience du parking Place Napoléon en accès payant : un espace vide aux trois-quarts, utilisé uniquement par ceux qui avaient quelque chose à faire en ville, et en peu de temps. Il note également que la presse s'accorde, en comparant les gestions des parkings dans les villes de Droite ou de Gauche, qu'il n'y a pas de différence. Il s'agit de contraintes objectives qu'il faut gérer dans un but d'attractivité de certains secteurs et de régulation de circulation dans d'autres.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

7 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

16	MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES - AVENANTS
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Le Conseil est appelé à se prononcer sur la conclusion de 12 avenants :

- avec LIES - démarche qualité accueil - pour des prestations supplémentaires liées à l'enquête : 1 188.63 € HT (marché initial : 10 800 € HT) ;
- avec SKATEPARK - cours Bayard - suite à changement de lieu : 1 249.50 € HT (marché initial : 4 900 € HT) ;
- avec COLAS Centre Ouest - ANRU - square Jean Moulin - cheminements - curage de la mare avec épandage boues sur la ZA Ajoncs : 37 800 € HT si accord de la DDTM OU en décharge : 53 000 € HT (marché initial : 342 000 € HT) ;
- avec SELLIER - Maison de quartier Jean Yole - lot 5 cloisons sèches-doublages - revalorisations des coûts 7 879.24 € HT (montant initial : 31 211.42 € HT) ;
- avec COLAS Centre Ouest - requalification rue Gutenberg et carrefours d'entrées de ville - suite à commission d'accessibilité : bandes de guidages : 9 900 € HT (montant initial : 1 452 703.74 € HT) ;
- avec SCE - ANRU - îlot Forges Bacqua - approbation des études d'Avant Projet et arrêt de la rémunération définitive (sans augmentation du marché fixé à 138 829.00 € HT) ;
- avec COLAS Centre Ouest : 6 avenants de transfert suite à réorganisation du groupe Colas.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Juste une petite remarque. A moins que nous n'ayons pas eu tous les documents dans les projets de délibération vus en commission, il ne figurait pas de document concernant le marché passé avec la société ou la compagnie Sarre et Moselle pour une somme de 458,72 € HT.

Or, ce qui est curieux, c'est que cette rallonge concerne encore les animaux de M. DELAROZIÈRE. Aussi, si nous mettons des petites additions supplémentaires dans tous les votes, nous n'arriverons jamais à savoir combien ont réellement coûté les machines de M. DELAROZIÈRE. N'ayant pas de précisions sur cette question, nous nous abstenons. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

17	PERSONNEL MUNICIPAL - EVOLUTION DES EFFECTIFS
-----------	--

Rapporteur : M. Roland Guillet

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent des recrutements, des mobilités, de régularisations administratives et des réorganisations de la Direction Générale des Services Urbains, de la Direction Développement et Aménagement du Territoire, de la Direction des Interventions Sociales et de l'Insertion.

Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions (mobilités internes, recrutement, redéploiement).

Les créations représentent ainsi 13,3 ETP et les suppressions 12,9 ETP.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	PERSONNEL MUNICIPAL - MISE A DISPOSITION D'AGENTS
-----------	--

Rapporteur : M. Roland Guillet

Le conseil municipal est informé des mises à disposition d'agents municipaux à destination de l'association de gestion de la maison de quartier des Pyramides, d'associations sportives, d'association culturelle et du Comité des œuvres sociales et de loisirs de l'Agglomération yonnaise.

La conclusion d'une convention entre la Ville et chacune de ces associations est également soumise au conseil.

M. PELTAN s'étonne de la forme de la proposition de délibération : soit il s'agit d'une information et le conseil est informé, soit il s'agit d'un vote et le conseil délibère.

P. REGNAULT indique qu'il y a vote.

R. GUILLET précise : le conseil est appelé à approuver une convention de mise à disposition. Par ailleurs, il est informé des mises à disposition opérées par Monsieur le Maire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	FUTURE MAISON DE QUARTIER DU PONT MORINEAU - ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE MICHELET AUX CONSORTS SIONNEAU
-----------	---

Rapporteur : M. Yannick Henry

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition, auprès des consorts SIONNEAU, de la parcelle de terrain située rue Michelet, dans l'assiette du projet de la future maison de quartier du Pont Morineau.

Le prix de vente de cette parcelle, cadastrée section BD n° 304, d'une contenance de 346 m², est fixé à 45 000 euros net vendeur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA LIBERTE - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE
-----------	--

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

La requalification de la Place de la Liberté vise à conforter la centralité du quartier et l'accessibilité des équipements, rééquilibrer l'espace pour faire cohabiter au mieux tous les usagers, requalifier la place en un espace public attractif, convivial et durable.

Suite à l'étude de maîtrise d'œuvre, une procédure a été réalisée, selon l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour choisir les entreprises en charge de la réalisation des travaux.

Le conseil est appelé à attribuer les marchés de travaux comme suit et à autoriser leur signature.

- Lot n° 1 : Travaux de terrassement, assainissement EP et voirie - Entreprise : Agence SACER établissement COLAS Centre Ouest - La Roche-sur-Yon. Montant : 491 001,30 € HT.
- Lot n° 2 : Signalisation et mobilier urbain - Entreprise : Signalisation 85 - La Roche-sur-Yon. Montant : 83 588,50 € HT.
- Lot n° 3 : Espaces verts - Entreprise : CAJEV - La Roche-sur-Yon. Montant : 17 893,90 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	APPEL A PROJETS DANS LES DOMAINES DE LA PROMOTION DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE
-----------	--

Rapporteur : Mme Anne Valin

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire lance un appel à projets dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention pour l'année 2013. Conformément aux orientations du Projet Régional de Santé, cet appel à projets porte sur 5 thématiques prioritaires : alimentation et activités physiques et sportives, conduites addictives, relations affectives et sexuelles, santé environnementale, santé mentale et suicide.

Soucieuse de participer localement aux orientations du Projet Régional de Santé et dans le cadre de la mise en œuvre de son Contrat Local de Santé, la Ville de La Roche-sur-Yon décide de soumettre son programme d'actions 2013, détaillé ci-dessous, au programme de financement de l'Agence Régionale de Santé.

- Action n° 1 : Manger, bouger à Jean Yole, un plaisir.
Coût de l'action : 13 700 € - subvention sollicitée ARS : 3 000 €
- Action n° 2 : Prévention et information sur les addictions pour les habitants du territoire Jean Yole / Pyramides.
Coût de l'action : 7 310 € - subvention sollicitée ARS : 1 500 €
- Action n° 3 : Après-midi ZAPPING.
Coût de l'action : 8 340 € - subvention sollicitée ARS : 2 500 €
- Action n° 4 : Journées de la Santé.
Coût de l'action : 14 400 € - subvention sollicitée ARS : 5 000 €

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	PROGRAMME D' ACTIONS 2013 DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
-----------	--

Rapporteur : M. Yannick Henry

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les actions retenues au titre du premier programme d'actions 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

R. MESTRE (intervention inaudible)

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

...

Ne prennent pas part au vote : M. Francis Lucas, Mme Lysiane Guibert, Mme Françoise Vignault, Mme Louise-Michèle Gady, Mme Mathilde Mage, Mme Charlotte Leydier

23	RENOVATION URBAINE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANRU, A L'ASSOCIATION DU CENTRE D'ANIMATION JEAN YOLE (ACAJY) POUR LE PROJET '100 CLICHES POUR MON QUARTIER'
-----------	---

Rapporteur : M. Yannick Henry

Dans le cadre du projet ANRU, la maison de quartier Jean-Yole fait l'objet d'un vaste programme de rénovation conduit par la Ville de La Roche-sur-Yon. Le projet ayant un impact fort sur les habitants, l'association de quartier souhaite lancer un ambitieux projet, '100 clichés pour mon quartier', permettant aux habitants de se réapproprier les lieux, via l'organisation de plusieurs temps forts étalés sur deux semaines.

A ce titre, l'ACAJY sollicite la Ville, au titre du projet culturel ANRU, pour l'attribution d'une subvention de 9 000 euros permettant de conduire ce projet.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION 'COMITE D'ANIMATION DU BOURG'
-----------	--

Rapporteur : M. Yannick Henry

Les 22 et 23 décembre 2012, le Comité d'animation du Bourg a organisé un marché de Noël qui a été une grande réussite.

Outre l'implication de nombreux bénévoles, cette manifestation a occasionné des dépenses de location de chalets à hauteur de 2 960 euros. Le reste des installations (chapiteau, éclairage, sonorisation) a été pris en charge par l'association.

Au vu de l'impact de cette manifestation qui contribue au dynamisme du quartier du Bourg, il est proposé d'attribuer, au bénéfice de l'association 'Comité d'animation du Bourg', une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros.

R. GUILLET indique que ce marché a rencontré un succès inespéré. Les prix étaient attractifs, ce qui a attiré beaucoup de monde.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25	RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS CONCLUES ENTRE LA VILLE ET DES ASSOCIATIONS CULTURELLES
-----------	---

Rapporteur : Mme Martine Chantecaille

Des conventions d'objectifs ont été signées entre la Ville et des associations culturelles afin de définir les modalités de leur partenariat.

Les conventions avec les associations Fuzz'Yon, Chants Sons, Chœur Roland de Lassus, la compagnie Pirate, Le Pont des Arts, Transversale, CDHMOT, Patrimoine Yonnais, la Société Philharmonique, l'association Break Dance Yonnaise arrivant à échéance, il est proposé de les renouveler pour une durée de 3 ans.

Pour La Soulière, il est proposé un avenant prorogeant la convention actuelle de 2 ans.

Il est également proposé de signer une nouvelle et première convention d'objectifs avec la compagnie Nejma.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : Mme Patricia Cereijo, Mme Marie-Noëlle Mandin, Mme Charlotte Leydier

26**AIDES A LA CREATION, A LA DIFFUSION ET AUX PROJETS 2013***Rapporteur : Mme Martine Chantecaille*

La Ville de La Roche-sur-Yon soutient les compagnies professionnelles et les associations culturelles yonnaises à travers différents dispositifs : aides à la création, à la diffusion et aux projets. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer des aides financières à 5 associations :

- 5 000 € à la Compagnie Grizzli Philibert Tambour pour la création du spectacle 'Tout allait bien' ;
- 5 500 € à la Compagnie L'Oiseau Naïf pour la création du spectacle 'Le Saperleau' ;
- 250 € à l'association Courbes pour l'édition d'un livre d'artistes sur le thème du Printemps ;
- 3 000 € à l'association La Cimade pour le projet 'Migrant'scène 2013' ;
- 2 000 € à l'association Yucundissima pour le soutien à la diffusion du groupe Neka de la Muerte.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**27****CONVENTIONS DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LES SOCIETES GUENANT AUTO SA, LA COMPAGNIE ALAIN GUENANT SA, CGI ET MASA CITROEN POUR L'EXPOSITION CITROEN ET LES ARTS PRESENTEE AU MUSEE***Rapporteur : Mme Martine Chantecaille*

L'exposition 'Le mythe Citroën dans les arts graphiques et populaires' se propose d'étudier la réception du discours et de l'esthétique de la marque Citroën par le public et leur appropriation par les artistes à travers les dessins de presse, la bande dessinée, le cinéma...

Elle s'inscrit dans la continuité des collections du musée de La Roche-sur-Yon qui accorde une place notable aux arts graphiques et tout particulièrement aux œuvres de l'artiste yonnais Benjamin Rabier, illustrateur de presse, de publicité et de bande dessinée.

Les sociétés GUENANT AUTO SA, LA COMPAGNIE ALAIN GUENANT SA, CGI ET MASA CITROEN s'engagent à soutenir l'exposition organisée par le musée de La Roche-sur-Yon, au titre du partenariat culturel, sous la forme de mécénat à hauteur de 34 000 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conventions de mécénat précisant les engagements réciproques des parties, notamment :

- pour les sociétés GUENANT AUTO SA, LA COMPAGNIE ALAIN GUENANT SA, CGI ET MASA CITROEN : le montant des dotations financières ;
- pour la Ville : la mention des logos des mécènes sur les documents de communication et la mise à disposition du musée pour trois soirées privatives (organisées en collaboration avec l'équipe du musée).

En raison d'une erreur relative à l'intitulé de la société signataire de la convention, la délibération prise pour le même objet et votée au conseil municipal du 13 février 2013 est annulée.

R. MESTRE (intervention inaudible)

A. MAISONNEUVE LE BREC s'interroge sur la terminologie utilisée pour qualifier ce dispositif : s'agit-il d'un mécénat, qui est un soutien à une action ou une activité d'intérêt général, ou d'un sponsoring, auquel cas le parrain attend une contrepartie contractuelle par un apport publicitaire. La présence du logo du mécène sur les documents de communication font pencher l'analyse pour la deuxième occurrence.

F. LUCAS indique que la présence du logo du mécène est autorisé, en matière de mécénat.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28**RESTAURATION DU CHEMIN DE CROIX DE L'ÉGLISE SAINT-LOUIS - DEMANDE DE SUBVENTION***Rapporteur : Mme Martine Chantecaille*

Au titre de l'exercice 2013, il est proposé de restaurer la station IX du chemin de croix de l'Eglise Saint-Louis pour un coût prévisionnel de 17 688,78 € HT et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Vendée.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« Je voudrais compléter l'information sur ce bâtiment. La restauration de l'église Saint-Louis bâtie en 1829 se poursuit. Il y a d'abord eu l'extérieur qui a été fait de 1999 à 2004, puis la statue de la Vierge - fleuron du patrimoine Yonnais - et maintenant la station n° IX du chemin de croix. Ce tableau est le dernier des 14 stations traditionnelles. Il s'intitule « Jésus-Christ tombe pour la troisième fois ». Aussi, après tant de délibérations - puisque nous en avons eu un certain nombre sur ces restaurations -, il me semble souhaitable que Monsieur le Maire réalise une inauguration officielle du chemin de croix, lorsque les tableaux reviendront. Cela permettrait alors aux membres du Conseil Municipal de se rendre compte du travail important déjà réalisé. En même temps, chacun pourra mesurer le chemin qu'il reste encore à parcourir afin que ce patrimoine retrouve toute sa splendeur.

Autre suggestions. Comme vous le savez (ou pas), il existe aujourd'hui une quinzième station qui peut être ajoutée au chemin de croix. Elle s'appelle « Marie dans l'espérance de la résurrection du Christ ». Cette commande artistique que vous pourriez faire, Monsieur le Maire, coûterait moins cher qu'un hippopotame ou qu'un dromadaire et enrichirait durablement, et non pas de façon éphémère, le patrimoine Yonnais qui nous est si cher. J'espère que vous apporterez une réponse favorable en son temps à cette demande. »

M. CHANTECAILLE rappelle sa proposition, en commission, de se rendre en délégation à l'église Saint-Louis lorsque le plan pluriannuel de restauration sera achevé. Par ailleurs, la Ville de La Roche-sur-Yon possède d'autres œuvres d'art dans son espace public qui méritent, tout autant que l'église Saint-Louis, qu'on s'y investisse. Le programme de restauration de toutes ces œuvres tient compte des moyens à disposition et des choix à opérer.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**29****CARTE SCOLAIRE 1^{ER} DEGRÉ 2013-2014 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MESURES PROPOSÉES PAR LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE***Rapporteur : Mme Sylvie Chartier*

Par courrier en date du 18 janvier 2013, Monsieur le Directeur Académique a fait connaître à la Ville les mesures de carte scolaire qu'il envisage pour la rentrée 2013.

Une réunion entre les deux parties s'est par ailleurs tenue le 6 février dernier au cours de laquelle ces propositions ont été abordées.

Le conseil municipal devra se prononcer sur les mesures suivantes :

Fermeture :

- école maternelle Jean Yole - retrait du 5^{ème} emploi.

Ouverture :

- école élémentaire Jean Yole - implantation d'un 5^{ème} emploi.

Attribution d'emplois dans le cadre du dispositif 'plus de maîtres que de classes' :

- groupe scolaire des Pyramides,
- groupe scolaire Rivoli.

L. GUIBERT revient sur la situation de certaines écoles qui accueillent une concentration d'élèves allophones, puisqu'enfants de migrants. Elle souhaiterait que Monsieur le Préfet prenne ses responsabilités et œuvre à ne pas rendre la Ville de La Roche-sur-Yon unique territoire d'accueil de ces familles. Tout le département peut accueillir de tels élèves ; cela favoriserait d'ailleurs l'intégration des familles.

F. GRIVEL regrette la non prise en compte des évolutions possibles entre les fermetures et ouvertures de classes. Elle prend exemple du groupe scolaire Jean Yole où la suppression d'une classe maternelle et l'ouverture en élémentaire font revenir à la situation précédente. Les seuils sont de plus en plus contraignants en fermeture. Cette façon de procéder déstabilise les équipes pédagogiques et complique la répartition des élèves dans les classes, notamment à plusieurs niveaux. Cette situation est d'autant plus critique quand l'école accueille des enfants allophones, évoqués par L. GUIBERT.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« Effectivement, le problème de l'éducation est un problème majeur et nous ne nous sentons pas en position de discuter le calcul des services de l'Etat. En effet, comme ce sont des règles bien connues, nous n'interviendrons pas. Cependant, le problème de l'enseignement est un problème très particulier et vous avez évoqué la semaine de quatre jours et demi dans votre introduction. Aussi, comme cette question arrive en toute fin de Conseil et qu'il s'agit d'un problème majeur, je vous proposerai, si vous y accédez, qu'elle figure en premier point lors d'un prochain Conseil Municipal, afin d'avoir un vrai débat sur ce sujet. Je pense que nous pourrions alors en débattre sereinement. »

M. PELTAN souhaite connaître le coût prévisionnel d'un passage à 4 jours et demi de semaine scolaire.

P. REGNAULT répond : « Des estimations ont été effectuées au début mais, selon les choix de chaque conseil d'école, les coûts sont très différents. Il est donc aujourd'hui difficile de donner un chiffre représentatif car, en fonction des options retenues : ateliers de 45 minutes ou plus, premier ou deuxième cycle, chaque école pourrait avoir un besoin différent en accompagnateurs municipaux. »

Il rappelle que le gouvernement actuel a placé l'éducation dans ses priorités, notamment en terme de créations de postes. La Ville rejoint cette préoccupation et c'est pourquoi, au-delà de la question financière, il estime que le coût ne doit pas être un élément de blocage. Les projets d'école doivent s'exprimer et la Ville mettra en œuvre les moyens pour les accompagner.

En tout état de cause, il ne peut confirmer le chiffre de 150 euros par élève qui est la base estimée par l'AMF ou l'ADCF (Association des Communautés de France). Il convient d'attendre la mise en place du système pour pouvoir adapter l'effort communal.

M. PELTAN indique ne porter aucun jugement de valeur sur le processus enclenché. Elle a connu bon nombre de réformes, rénovations ou refondations de l'école, sous toutes les tendances politiques, qui avaient toujours pour finalité le bien être et la réussite des élèves. Elle sait qu'il faudra un peu de recul pour juger du succès de ce projet. Mais elle aurait souhaité d'une part, une estimation globale du coût à venir et, d'autre part, que ce sujet ne soit pas traité en fin de conseil.

P. REGNAULT précise qu'aucun acte n'est exigé pour demander ou non le report de la réforme. Il lui a semblé juste d'informer en priorité le conseil municipal puisqu'à ce jour l'organisation est presque en ordre de marche. Il aurait souhaité que cette annonce coïncide avec la fin des conseils d'école mais, d'ores et déjà, il annonce que la Ville a pris cet engagement dès la prochaine rentrée et il pense qu'elle saura l'assumer.

R. MESTRE (intervention inaudible)

M. MAGE fait l'intervention suivante :

« Notre groupe approuve cette réforme car nous la trouvons globalement bonne. En effet, le fait de repenser la journée de l'enfant nous paraît être quelque chose qui va dans le bon sens, tout comme le fait qu'il y ait moins d'heures de classe par jour. Il faut savoir qu'un enfant a en moyenne 864 heures d'enseignement sur une année et peut se retrouver avec 1 000 heures avec le périscolaire. Cela montre bien qu'il est très important de pouvoir lier le scolaire et le périscolaire. Ce qui est en train de se passer va donc enfin nous permettre de penser ensemble les rythmes scolaires et tout ce qu'il y a autour.

Nous sommes donc ravis de tout cela, tout comme le fait de voir comment les choses se sont passées au niveau de la Ville puisque chaque conseil d'école a fait ses propositions. Nous pensons donc que c'est une bonne chose et que cette démarche locale tiendra aussi compte de tout ce qui se passe autour des quartiers, notamment en fonction des équipements. Il est donc bien d'avoir interrogé chaque conseil d'école même si effectivement les choses ne sont pas simples. Cependant, je pense

que nous y arriverons et qu'au bout du compte, tout le monde sera content. Enfin, il faut aussi se dire que cette rénovation n'est jamais qu'un petit bout de la refondation, que c'est un modeste pas et qu'il reste encore beaucoup de choses à faire. Aussi, comme le Conseil Municipal des Jeunes était présent ce soir, je voudrais terminer par deux questions que je dois à Philippe MERIEU. Quel monde laisserons-nous à nos enfants ? Quels enfants laisserons-nous au monde ? »

F. GRIVEL déclare :

« Cette réforme de l'école et des rythmes scolaires est l'occasion d'un débat riche entre tous les partenaires. Elle peut être l'occasion d'avancer en faveur de l'égalité des chances et de l'accès de tous à des activités diversifiées. Ce qui est sûr, c'est que ce projet, s'il apporte aux enfants des possibilités d'ouvertures culturelles et sportives en particulier, nécessite des moyens pour assurer des prestations de qualité.

Cependant, il est question d'une baisse de 4.5 milliards d'euros des dotations de l'Etat pour les collectivités locales en 2014. Dans ces conditions, la charge de cette réforme pourrait s'avérer coûteuse pour elle et générer de nouvelles inégalités de territoires, selon l'aisance financière des communes.

De façon inattendue, mais tout à fait bienvenue, le débat sur la loi de refondation de l'école a été l'occasion d'introduire dans le texte une notion importante. A savoir le principe de précaution, pour les enfants en particulier, en recommandant l'usage des connexions filaires, plutôt que des connexions sans fil de type Wifi. Voilà une conception véritablement novatrice de la modernité qui jette les bases d'une protection des populations et d'une accessibilité de l'école aux enfants, personnels et parents souffrant d'intolérances aux champs électromagnétiques. »

P. DINEL ajoute :

« Il y a une quinzaine d'années, j'ai eu l'honneur de conduire sous la responsabilité de Jacques AUXIETTE, une politique d'aménagement du temps de l'enfant qui s'était traduite entre autres par la mise en place d'une semaine scolaire de quatre jours et demi sur les écoles Jean Yole, Pont Boileau et Jean Moulin. Cette expérience perdure encore à ce jour et a même été évaluée au plan national.

Puis s'en sont suivies dix années de gouvernement de Droite, qui, c'est le moins qu'on puisse dire, n'ont pas favorisé le développement d'une telle politique. Pire, et particulièrement sous la dernière présidence de Nicolas Sarkozy, nous avons assisté à des attaques sans précédent de notre système éducatif avec la suppression de dizaines de milliers de postes d'enseignants.

Aujourd'hui, sous l'impulsion du président François HOLLANDE et du ministre de l'Education nationale Vincent PEILLON, une politique de refondation de l'école est en cours. Vous permettez, Monsieur le Maire, par votre décision, de mettre en place dès la rentrée de septembre 2013, une politique d'aménagement du temps de l'enfant et de la proposer à la totalité des écoles yonnaises. A ce titre, je vous en remercie. Enfin, je remercie d'ores et déjà les services et mes collègues pour la qualité du travail de préparation de cette mesure qui, je n'en doute pas, permettra à la totalité de nos jeunes Yonnais d'en tirer rapidement de réels bénéfices. »

A. CHARRIEAU se dit satisfaite des décisions prises, tant en terme de carte scolaire et de dynamique des rythmes scolaires. Ce qui lui paraît important, c'est de créer un « espace temps » pour les enfants pour qu'ils puissent intérioriser des savoirs de manière définitive, et ce quel que soit leur niveau social initial. Il faut éviter d'avoir à réfléchir sur des différenciations de prises en charge de soutien scolaire, sur la capacité qu'auraient les parents à y faire face. La meilleure manière est de prendre en compte tous les enfants, quels qu'ils soient. C'est l'assurance d'une éducation de qualité. Elle est en plein accord sur le rôle de la collectivité dans cette dynamique. Elle insiste cependant sur le rôle prépondérant de l'Etat pour soutenir ce projet en moyens humains. Il faut des enseignants en nombre et en qualité. Il y a donc un travail à faire sur la formation des enseignants qui ont vu leur statut remis en cause sous le précédent gouvernement.

S. CHARTIER précise, à l'intention de M. PELTAN, que cette réforme-ci pèse enfin les différents temps de l'enfant sur la journée. Elle introduit un projet commun entre le monde des enseignants et celui des communes, un espace de réflexion sur les temps péri-éducatifs, les temps d'apprentissage et les temps périscolaires.

La Ville de La Roche-sur-Yon ne part pas de rien dans cette réflexion puisque ce rythme est déjà en place dans certains groupes scolaires, mais il ne s'agissait pas de faire du « copier-coller » de ce qui fonctionne. Il convenait de réfléchir dans chaque établissement pour que chacun puisse s'approprier cette expérimentation.

Il est en effet important que les équipes pédagogiques construisent ensemble, avec les parents, des

dispositifs qui ne sont pas imposés mais encadrés. Dans cette optique, et en continuité du PEL déjà en place depuis 2010, des comités de suivi, accompagnés par l'Education Nationale, seront chargés d'évaluer tous ces projets, et cela prendra plusieurs années.

P. REGNAULT conclut :

« Nous avons commencé notre séance en parlant de réformes fondamentales et celle-ci en est une. Cependant, les rythmes scolaires ne sont qu'une partie de la réforme de l'école engagée par le gouvernement.

Créer 60 000 postes dans l'enseignement et relancer les IUFM sont des projets ambitieux dans le contexte actuel. Cette réforme est difficile mais elle est importante, c'est pourquoi il faut tout mettre en œuvre pour qu'elle réussisse. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire

Pierre REGNAULT



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2013

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Parents d'élèves du Conservatoire de musique	Location de divers instruments	13/02/2013
La Roche Agglomération	Convention de mise à disposition de locaux à l'Hôtel de ville pour l'office du tourisme	26/02/2013
Association La Roche Vendée Cyclisme	Convention de mise à disposition de locaux, 140 rue Olof Palme et espaces connexes au plan d'eau de la carrière des Coux	06/03/2013

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Convention de prestation avec l'établissement Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologies – CSAPA La Métairie	31/01/2013
Convention de prestation pour la mise en place d'activités sur l'accueil périscolaire Léonce Guard	13/02/2013

**INFORMATION SUR LES MARCHES
D'UN MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DEFINI
PAR DELIBERATION DU 20 AVRIL 2011 : < 500 000 € HT
L 2122.22 - 4° du C.G.C.T**

Ville

Du 23 janvier au 15 mars 2013

Conseil Municipal du 27 mars 2013

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
13-004	DS IMPRESSION 3 Avenue de l'Energie 67800 BISCHHEIM	Impression en sérigraphie de divers lots d'affiches grand format	Mini : 15 000 € HT / an Maxi : 30 000 € HT / an
13-005	NEXTIRAONE 1, 3 Rue Jacques Daguerre 44324 NANTES	Maintenance de la téléphonie et des éléments actifs Lot 1 : téléphonie	7 006 € HT
13-006	NEXTIRAONE 1, 3 Rue Jacques Daguerre 44324 NANTES	Maintenance de la téléphonie et des éléments actifs Lot 2 : éléments actifs	5 720 € HT
13-012	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES Rue Philippe Lebon Zone Acti Nord 85016 LA ROCHE-SUR-YON	Aménagement du secteur de la Rue Clémenceau et de la Place de la Vendée – sonorisation	26 568 € HT

• T.F : Tranche Ferme / T.C : Tranche Conditionnelle

Article 28 - Procédures adaptées	}	
Article 30 - Services procédures adaptées	}	
Article 33 – Appel d'Offres < 500 000 € HT	}	< à 500 000 € HT - Délégation Générale du Maire
Article 35 – Marché négocié < 500 000 € HT	}	
Article 74-II-1° - Maîtrise d'œuvre forme adaptée	}	
	}	